



Jours fériés : Collectes décalées

Lundi 14 juillet (Fête nationale)	Collecte du vendredi 18 juillet Reportée au samedi 19 juillet
Vendredi 15 aout (Assomption)	Collecte du vendredi 15 aout Reportée au samedi 16 aout
Mardi 11 novembre (Armistice 1918)	Collecte du vendredi 14 novembre Reportée au samedi 15 novembre
Jeudi 25 décembre (Noël)	Collecte du vendredi 26 décembre Reportée au samedi 27 décembre

Pour toute information complémentaire, contactez le SMICTOM du Chinois :

SMICTOM du CHINOIS
24 place Jeanne d'Arc - 37500 CHINON

www.smictom.com

0 800 196 595 Service & appel gratuits

Transports scolaires



Les inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes en ligne jusqu'au 18 juillet. Passé cette date, une majoration de 15€ sera appliquée et la demande sera étudiée sans garantie de délai. Vous pouvez réaliser les formalités nécessaires sur :

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

et en choisissant votre département de résidence.

JUILLET - AOÛT 2025 COURS DE NATATION



DU MARDI AU VENDREDI

DIFFÉRENTS CRÉNEAUX DISPONIBLES

PISCINE DE RICHELIEU

13 avenue Pasteur, 37120 Richelieu

APPRENTISSAGE ET/OU PERFECTIONNEMENT

Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure d'information ou contacter le : 07 72 25 40 43

Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie

Lundi- mardi et jeudi : 9h00- 12h00 / 14h00- 17h00
Mercredi et vendredi : 10h00 - 12h00

2C Le Bourg - 37120 Chaveignes
Tél. : 02 47 58 16 74
mairie@chaveignes.fr



Chaveignes

Contact

Juillet 2025



- Compétences eau et assainissement
- Cyanobactéries
- TEOM 2025
- Canicule, sécheresse, incendie
- Chasse
- Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables
- L'entreprise Faury reprise
- Concertation publique
- Le Tour de France Féminin
- Les évènements de l'été
- Les collectes décalées
- Transports scolaires
- Cours de natation



Compétences eau et assainissement : Chaveignes a voté contre, mais le transfert aura bien lieu

Dans notre édition d'avril, nous vous informions que la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV) avait engagé une démarche de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif », à l'échelle intercommunale. Ce transfert, qui n'est plus obligatoire depuis l'évolution de la loi, ne pouvait se faire qu'avec l'accord d'une majorité qualifiée de communes représentant une part suffisante de la population.

Le Conseil municipal de Chaveignes s'est réuni le 24 avril 2025 pour délibérer sur ce sujet, après une présentation de M. Christian Pimbert, président de la communauté de communes, et de M. Julien Benigna, directeur du service eau et assainissement. Ces derniers ont exposé les enjeux du transfert : mutualisation des moyens, amélioration des réseaux, mise en conformité réglementaire, accès facilité aux financements, et disparition de la refacturation entre communes pour l'assainissement.

À l'issue des échanges, le vote à bulletin secret a abouti à un refus du transfert, avec 10 voix contre et 5 pour. Parmi les interrogations soulevées par les élus : l'avenir du budget assainissement de la commune, les conséquences d'un transfert anticipé, l'absence de visibilité sur les futurs travaux à mener sur le territoire, ou encore la volonté de préserver une gestion locale.

Malgré cette position, le transfert a été validé à l'échelle intercommunale, la majorité qualifiée ayant été atteinte. Le préfet d'Indre-et-Loire a officialisé ce



transfert par un arrêté en date du 5 juin 2025, avec une prise d'effet au 1er décembre 2025.

Concrètement, cela signifie que la CCTVV deviendra à cette date l'autorité compétente pour l'organisation, la gestion et le financement des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Les communes membres des syndicats existants, comme Chaveignes, continueront d'être représentées dans ces structures par des délégués désignés par la communauté de communes, selon le mécanisme de représentation-substitution prévu par la loi.

Ce changement d'échelle vise à répondre aux exigences techniques croissantes et à mieux coordonner les investissements à venir. Votre commune continuera à suivre attentivement l'évolution de cette nouvelle gouvernance, dans l'intérêt des usagers et du bon fonctionnement des services publics.

Cyanobactéries : soyez vigilants lors de la baignade en rivière !

Avec l'arrivée de l'été, l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire rappelle les précautions à adopter face aux cyanobactéries, des micro-organismes naturellement présents dans les rivières, qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine et animale lorsqu'ils prolifèrent.

Qu'est-ce qu'une cyanobactérie ?

Il s'agit de micro-organismes qui colonisent parfois les fonds des rivières en été ou en début d'automne. Elles se présentent sous forme de plaques vertes ou brun foncé sur les galets et cailloux, et peuvent se détacher pour former des amas flottants en bordure. Certaines émettent des toxines dangereuses pour l'homme et les animaux.

Pour votre sécurité et celle de vos enfants :

- Ne vous baignez que dans des zones autorisées et surveillées.
- Évitez d'avaler de l'eau ou de vous baigner dans des zones où des amas d'algues sont visibles.
- Ne jouez pas avec les galets, bâtons ou amas d'algues provenant de la rivière, et ne les portez pas à la bouche.
- Prenez une douche après la baignade.
- Ne consommez pas les poissons pêchés en période de prolifération algale, surtout les petits poissons de type friture.

Pour vos animaux de compagnie :

- Tenez les chiens en laisse à proximité des rivières.
- Ne les laissez pas boire l'eau, ni jouer avec des galets ou des bâtons ramassés en bord de rivière.

Les cyanobactéries peuvent provoquer une intoxication grave voire mortelle chez les chiens, avec des symptômes comme des tremblements, perte d'équilibre, salivation excessive ou état anxieux. En cas de doute, consultez immédiatement un vétérinaire.

Quels symptômes doivent alerter ?

Chez l'homme :

- après la baignade : irritations de la peau, des yeux, boutons,
- après ingestion : douleurs abdominales, nausées, vomissements, fièvre, tremblements...

Chez les chiens :

tremblements des pattes arrière, perte d'équilibre, bave, nausées, état de panique...

En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin ou un vétérinaire.

Pour plus d'informations :

ARS Indre-et-Loire (santé humaine) : 02 38 77 34 37
DDPP Indre-et-Loire (santé animale) : 02 47 31 11 11
Site des services de l'État : www.indre-et-loire.gouv.fr

TEOM 2025 : le taux définitif voté

Comme annoncé dans notre précédent numéro, la redevance des ordures ménagères (REOM) a été remplacée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au 1er janvier 2025, sur décision de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (CCTVV).

Le taux définitif de la TEOM a été voté en avril 2025 par le Conseil communautaire : il s'élève à 16,87 %, légèrement inférieur au taux provisoire envisagé (17,73 %). Cette taxe sera prélevée par les services de l'État et figurera sur l'avis de taxe foncière à l'automne 2025.

Pour rappel, elle est calculée sur la base locative de votre bien immobilier (indiquée sur votre avis de taxe foncière), à laquelle s'ajoutent 8 % de frais de gestion. Les propriétaires bailleurs peuvent la récupérer auprès de leurs locataires, à l'exclusion de ces frais.



Canicule, sécheresse, incendie : soyons vigilants tout l'été

L'été débute à peine que les premières chaleurs se font déjà sentir. En juin, plusieurs épisodes de fortes températures ont été enregistrés sur l'ensemble du département, accompagnés de vents secs et d'une végétation particulièrement vulnérable.

Ces conditions réunissent tous les ingrédients propices aux départs de feux de végétation, et peuvent également provoquer des inconforts, voire des risques pour la santé, notamment pour les personnes âgées, les enfants ou les personnes fragiles. Même si les niveaux d'alerte (canicule ou incendie) évoluent au fil des jours, il est important d'adopter dès maintenant les bons réflexes, pour protéger sa santé et préserver son environnement.

En cas de fortes chaleurs : protégez-vous

- Restez au frais autant que possible (pièces ventilées, lieux publics climatisés).
- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif.
- Évitez les efforts physiques aux heures les plus chaudes.
- Donnez régulièrement des nouvelles à vos proches, en particulier les personnes isolées.

Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil.

Retrouvez les conseils officiels sur : meteofrance.com

Risque d'incendie : soyons responsables

Dans notre région, la végétation est déjà sèche. Un feu peut se déclarer en quelques secondes à cause d'une étincelle ou d'un mégot.

Rappel des gestes de prévention :

Interdiction de brûler des déchets verts ou de faire des feux en plein air à proximité des zones naturelles.

- Ne fumez pas en forêt ou sur les chemins qui les traversent.
- Évitez l'utilisation d'outils motorisés (débroussailleuse, disqueuse...) à proximité d'herbes



sèches.

- Surveillez vos barbecues, et privilégiez leur usage loin des zones sensibles.

La circulation des véhicules motorisés peut être restreinte dans certains massifs forestiers. En cas de doute, renseignez-vous avant de partir.

Pensez aussi à vos animaux

Les fortes chaleurs et les eaux stagnantes (comme les rivières peu profondes en été) peuvent représenter un risque pour les animaux de compagnie, notamment en cas de présence de cyanobactéries.

Ne laissez pas vos chiens boire ou se baigner dans des eaux suspectes.

En cas de comportements inhabituels (tremblements, bave, perte d'équilibre), consultez un vétérinaire.

Où consulter les niveaux d'alerte en Indre-et-Loire ?

En période estivale, les niveaux d'alerte (canicule, feux de végétation, crues, etc.) peuvent évoluer rapidement. Pour rester informé :

Risque incendie / feux de végétation

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile/Prevention-des-incendies>

Vigilance météorologique (canicule, orages, etc.)
Météo-France – Vigilance météo

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

Chasse : Ouverture anticipée pour les sangliers et les renards

En raison des dégâts agricoles causés par la surpopulation de sangliers, une ouverture anticipée de la chasse est autorisée par la préfecture d'Indre-et-Loire du 1er juin au 14 août 2025, sous certaines conditions.



Cette dérogation s'adresse aux exploitants agricoles dont les terres ne sont pas couvertes par un plan de chasse ou un plan de gestion déclaré auprès de la Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

Périodes et modalités

Du 1er juin au 14 août 2025 :

→ Chasse à l'affût ou à l'approche, à balles ou à l'arc, sur autorisation préfectorale individuelle.

Du 1er juillet au 14 août 2025 :

→ La battue devient également possible (minimum 5 tireurs), sur autorisation préfectorale individuelle.

Le renard peut être chassé aux mêmes dates et selon les mêmes modalités.

Bénéficiaires déjà couverts par un plan de chasse

Les chasseurs disposant d'une attribution au plan de chasse 2025-2026 sont automatiquement autorisés à pratiquer la chasse du sanglier selon ces modalités, sans démarche supplémentaire.

Démarches à effectuer

Une autorisation préfectorale individuelle est obligatoire pour participer à cette chasse anticipée.

Le formulaire de demande est à remplir via le site de la préfecture ou par voie administrative habituelle.

Tout animal prélevé doit :

- être porteur d'un dispositif de marquage ("bouton"),
- être déclaré dans un délai de 72 h auprès de la Fédération des Chasseurs d'Indre-et-Loire.

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables : l'arrêté préfectoral est désormais publié



Suite au travail réalisé en 2024 par la commune de Chaveignes pour identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), l'État a désormais officialisé ces propositions. L'arrêté préfectoral définissant les ZAER dans le département d'Indre-et-Loire a été publié et mis en ligne.

Pour rappel, la loi APER (loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables) du 10 mars 2023 a invité les communes à proposer les secteurs les plus adaptés pour accueillir des installations de production d'énergies renouvelables : solaire photovoltaïque, éolien, biomasse, géothermie...

À Chaveignes, une consultation publique s'est tenue en février et mars 2024. Les zones retenues ont ensuite été validées par le conseil municipal le 24 avril 2024, après avis favorable du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

L'arrêté préfectoral marque une nouvelle étape : les ZAER sont désormais reconnues à l'échelle départementale. Elles sont visibles sur une carte interactive en ligne et serviront de référence pour les porteurs de projets et les services instructeurs.

Accéder à la cartographie interactive des ZAER :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=86963616-7120-4661-975c-9001354f1415>

En savoir plus sur la démarche départementale :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Zone-d-acceleration-ENR-->

Et maintenant ?

Les zones identifiées pourront, à terme, faire l'objet d'une intégration au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), porté par la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Cependant, cette intégration ne sera ni immédiate ni automatique. Elle dépendra notamment de la mise à jour du PLUi et de l'évolution du cadre réglementaire.

L'entreprise Faury reprise par Anthony Cheval

Installée depuis plus de vingt ans à Chaveignes,



l'entreprise Faury, spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien, a changé de mains.

Le 31 octobre 2024, Anthony Cheval a officiellement repris l'entreprise fondée par Pascal Faury. Un passage de relais préparé dès mars 2024, lorsque le nouveau dirigeant a pris contact avec son prédécesseur.

Originaire d'Angers et aujourd'hui installé à Chinon, Anthony Cheval est père de famille. Après un apprentissage à Angers, il a travaillé pendant onze ans dans une entreprise de maçonnerie à Avoine, avant de devenir associé dans une entreprise de restauration du patrimoine à Chinon. Fort de cette expérience et d'un parcours professionnel mené aux quatre coins de la France – de Lille à Nice – il souhaitait reprendre une petite entreprise ancrée localement.

L'entreprise Faury compte aujourd'hui huit salariés, dont trois apprentis. Elle intervient dans la restauration du patrimoine ancien, la maçonnerie, la taille de pierre, la plâtrerie, le carrelage, la faïence et la réalisation de chapés.

« Je souhaite pérenniser l'activité et transmettre les savoir-faire », confie Anthony Cheval, qui a transformé l'entreprise du statut d'EURL à celui de SAS. Il se dit très satisfait de cette reprise et heureux de participer à la dynamique du territoire, en valorisant le bâti local et en formant les jeunes générations.

Entreprise Faury
Le Buisson Penot
37120 Chaveignes
09 70 17 53 89
eurlfaury.anthony.cheval@gmail.com
www.faury-maconnerie.fr
Facebook & Instagram : Entreprise Faury

Info Pratique!

Le bureau de Poste de Richelieu sera fermé lundi 4 août et samedi 9 août.



Concertation publique sur le Service Express Régional Métropolitain de Touraine



Participez à la concertation publique sur le Service Express Régional Métropolitain de Touraine du 16 juin au 15 juillet 2025 !

Comment améliorer la mobilité en Touraine et réduire notre dépendance à la voiture ? La Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire lancent une concertation publique sur le Service Express Régional Métropolitain (SERM) de Touraine. Du 16 juin au 15 juillet 2025, vous êtes invités à participer à cette initiative majeure pour l'avenir de notre territoire.

Qu'est-ce que le SERM ?

Le Service Express Régional Métropolitain (SERM) est une offre de développement de la mobilité visant à améliorer la desserte entre le centre-ville et sa zone péri-urbaine. Ce projet mise sur le développement de l'offre ferroviaire, complétée par d'autres modes de transports tels que les bus ou le vélo. L'objectif est de modifier les pratiques quotidiennes en réduisant la dépendance à la voiture au profit de transports collectifs, de la mobilité douce ou du covoiturage.

Pourquoi participer à la concertation ?

Cette concertation est l'occasion pour tous les habitants de découvrir cet outil d'aménagement du territoire et ses applications concrètes à travers différents scénarios de transports. Votre avis est essentiel pour façonner un projet qui répondra au mieux à vos besoins et attentes.

Comment participer ?

Un site internet dédié est mis en ligne qui vous permet d'accéder à de l'information sur le projet, poser des questions et déposer votre avis.

Site de la consultation: <https://www.concertation-serm-touraine.fr/fr/>

Nouveau site internet de la commune

La commune de Chaveignes est heureuse de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site internet ! Pensé pour être plus clair, plus pratique et accessible à tous, il vous permet de retrouver facilement toutes les informations utiles : actualités, démarches, agenda, vie associative, services municipaux... Adresse du site : www.chaveignes.fr

Le Tour de France Féminin 2025 : Préparez-vous!

Comme annoncé dans notre numéro d'avril, la commune de Chaveignes aura l'honneur d'accueillir le passage du Tour de France Femmes avec Zwift 2025 lors de la 4^e étape entre Saumur et Poitiers, le mardi 29 juillet. Cet événement d'envergure internationale promet un moment exceptionnel pour notre territoire, avec une diffusion suivie par plusieurs millions de spectateurs à travers le monde.

Le parcours dans la commune

Le peloton arrivera en provenance de l'Île-Bouchard par la RD 757, et traversera :

- la Route de Chauvin,
- la Route de Tours,
- l'Avenue de la Coupure du Parc, avant d'entrer dans Richelieu.

Horaires prévisionnels :

- 14h41 : passage de la caravane publicitaire, moment festif avec distribution de goodies,
- 15h47 : passage du peloton.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent légèrement évoluer selon le déroulement de l'étape.

Circulation et stationnement : restrictions à prévoir

Afin de garantir la sécurité des coureuses, des spectateurs et des riverains, un dispositif exceptionnel sera mis en place :

Interdiction de circulation sur les axes concernés à partir de 13h30, jusqu'au passage complet de la course.

Fermeture des routes suivantes : Route de Tours (depuis le rond-point), Rue des Lisons, Chemin Route de Tours, Chemin des Lisons, Rue de la Grenouillère, Rue de la Croix Moussé, Route de Thuet, Avenue de la Coupure du Parc, Avenue Le Sablon. S'ajoutent : la RD 20 (depuis Braslou) et la RD 357 (voie de déviation), également impactées.

Interdiction de stationnement sur l'ensemble du tracé.

Les accès aux commerces et services (Intermarché, Résidence du Plessis...) seront temporairement bloqués.

Les intersections seront balisées et des signaleurs bénévoles présents pour sécuriser les abords et orienter les piétons.

Pour les entreprises et les professionnels

Le passage de la course entraînera des perturbations inévitables dans l'organisation de la journée de travail : Évitez les livraisons, rendez-vous clients ou interventions techniques l'après-midi.

Pour les salariés présents sur des chantiers : prévoir un repas sur place, afin d'éviter les allers-retours en pleine coupure de circulation.

Pour les garages et centres de contrôle technique : privilégier l'arrivée des véhicules le matin, et leur retrait après 17h.



Pour les services de santé ou d'aide à domicile, il est recommandé d'anticiper ou décaler les soins et portages de repas vers la fin de matinée ou la fin d'après-midi, les accès étant impraticables durant plusieurs heures.

Une fête populaire à préparer ensemble

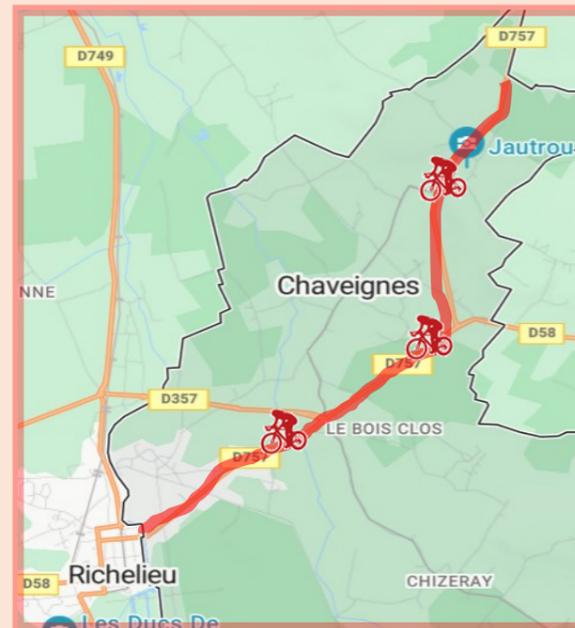
Malgré ces contraintes, cette journée sera un moment festif et fédérateur pour Chaveignes. Nous invitons tous les habitants à décorer leurs façades, balcons, clôtures ou jardins : guirlandes, vélos fleuris, fanions... tout est bienvenu pour célébrer le passage de la course ! (Veillez toutefois à ne pas gêner la circulation ou la visibilité du parcours.)

Les enfants du centre aéré de Chaveignes participeront eux aussi à la décoration du village. Les commerçants et entreprises sont également invités à participer à l'ambiance festive, en décorant vitrines, devantures ou véhicules.

Pour toute question, vous pouvez contacter la mairie au 02 47 58 16 74.

Merci pour votre mobilisation et votre bonne humeur!

Faisons de cette journée un moment inoubliable pour Chaveignes et ses visiteurs !



Les événements de l'été à Chaveignes

SAMEDI 6 JUILLET 2024

Le Comité des fêtes de CHAVEIGNES (PRES DE RICHELIEU) ORGANISE

VIDE GRENIER

(Toute la journée, à partir de 7h30)
Réservation au 02 47 95 30 61 ou 02 47 58 25 91
EMPLACEMENT GRATUIT

FEU DE SAINT JEAN

Programme
13h30 CONCOURS de PETANQUE
20h30 CONCERT Sébastien LAUSSIER « 100% HITS »
22h30 FEU D'ARTIFICE
BAL GRATUIT
RESTAURATION SUR PLACE ET BUVETTE

COMMUNE DE CHAVEIGNES



14 JUILLET 2025

Citoyennes, citoyens de Chaveignes et d'ailleurs, venez découvrir notre commune « autrement » tout au long d'une randonnée pédestre. Haltes, rafraichissements, bonne humeur et convivialité sont prévus et de rigueur

RANDONNEE PEDESTRE (environ 13 km)
Départ : 08 H 30
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

13 H 00 : Apéritif suivi du repas champêtre dans la cour du presbytère
Après midi récréative
Repas gratuit pour les habitants de Chaveignes

S'INSCRIRE A LA MAIRIE
JUSQU'AU 04 JUILLET
TEL 02 47 95 30 61 - 02 47 58 16 74
mairie@chaveignes.fr

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

L'association de chasse de

CHAVEIGNES

6^{ème} édition Organise une
RANDONNÉE GOURMANDE SEMI-NOCTURNE

PARCOURS DE 11 KM
Gilet fluo et lampe recommandés
DÉPART ENTRE 18h00 et 20h00
À LA SALLE DES FÊTES

REPAS CAMPAGNARD LE LONG DU TRAJET
(Prévoir son Gobelet)

RÉSERVATION ET PAIEMENT AVANT LE 30 AOÛT

PRIX : 15€ par ADULTE et 7€ par ENFANT de 5 à 10 ans

Tél : 06.03.24.25.49 / 06.37.46.67.39

CAMP D'ÉTÉ
2EME EDITION!
A partir de 7 ans
DU 7 AU 11 JUILLET
DU 14 AU 18 JUILLET
DU 4 AU 8 AOUT
AUX ECURIES DE L'AUBE - RICHELIEU
RESERVATION
AU 06.33.96.36.70

AU PROGRAMME :
Séances d'équitation et perfectionnement
- activités sportives - Bataille d'eau -
Chasse aux trésors - Jeux en groupe -
Veillées - soin aux animaux ...

LE TOUT DANS LA BONNE HUMEUR, LE PARTAGE,
L'ECOUTE ET LA BIENVEILLANCE

320€

COUCHAGE EN TENTE
REPAS COMPRIS MATIN, MIDI, GOÛTER ET SOIR
SURVEILLANCE PERMANENTE
DOUCHES SOLAIRES
ENCADRANTE TITULAIRE DU BPJEP
DU LUNDI MATIN AU VENDREDI SOIR

En 2025 la Salle du Rond Point à Chaveignes
fêtera les 10 ans de son ouverture.
À cette occasion elle proposera à son public un programme exceptionnel dans le cadre des DIMANCHES DU ROND-POINT à 17:30 h.

Le 13 juillet 2025 : Léo Ferré
Jacky Le Poitevin, pianiste, sera le passeur emouvant du poète mais également de Verlaine, Rimbaud, Aragon et bien d'autres.

Le 20 juillet 2025 : de Ravel à Gershwin
Avec légèreté et gravité, Alain Villard piano, André Pons Valdes violon nous interpréteront leurs plus belles compositions.

Le 27 juillet 2025 : Le Piano sur la Pellicule
Ciné concert : Timothée Urbain accompagnera en live avec brio des films de Georges Méliès et Buster Keaton.

La Varenne 1 route de Braslou 37120 Chaveignes
Réservations: contact@salledurondpoint.com et 02 47 58 26 31.
Tarifs 14 €. Moins de 18 ans 12 €. Gratuit pour les moins de 8 ans

L'été au Grippault



6-12 juillet 2025
Atelier de Théâtre PROUST
Rejoignez le club de lecture tridimensionnel de Le Grippault dirigé par Maria Kraakman, Vincent van der Valk et Jeroen De Man Bergen . Nous lisons, discutons et créons ensemble de courtes scènes. en néerlandais)

13-18 juillet, 21-26 juillet, 29 juillet- 3 août 2025
Retraite de Chant et de Yoga
Rejoignez les talentueuses chanteuses du Ease Vocal Club pour une retraite de chant et yoga relaxante tout-inclus. (en néerlandais et en anglais)

24-31 août 2025
Sculpture de bois avec artiste Will Schropp
Une semaine de travail du bois avec le sculpteur sur bois Will Schropp. Vous créerez une petite sculpture que vous pourrez emporter dans votre valise. (en néerlandais, anglais et allemand)

Le Grippault
47 Avenue de la Coupure du Parc
37120 Chaveignes
info@legrippault.fr